

ARCHIVÉ: RÉOLUTION DE L'AMM SUR LES PAVOTS À DES FINS MÉDICALES EN AFGHANISTAN

Adoptée par la 59^e Assemblée Générale de l'AMM, Séoul, Corée, Octobre 2008

Et supprimée par la 69^e Assemblée générale de l'AMM, Reykjavik, Islande, octobre 2018

Attendu que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) signale qu'un petit nombre de pays consomment 80% des opiacés légalement disponibles dans le monde, créant ainsi une pénurie dans le reste du monde, notamment dans les pays en voie de développement ;

Attendu que la morphine et la diamorphine jouent un rôle essentiel dans le traitement des douleurs modérées et sévères, notamment pour soulager celles d'un nombre croissant de patients VIH/SIDA ou de patients cancéreux en stade terminal ;

Attendu que le Bureau International de Contrôle des Narcotiques (INCB) a demandé à la communauté internationale de favoriser la prescription d'antidouleurs, notamment dans les pays pauvres, quasiment personne ne bénéficiant d'antidouleurs dans plus de 150 pays, un sous-traitement prévalant dans 30 autres pays avec parfois aucune donnée disponible ;

Attendu que l'Afghanistan n'a pas réglé le problème de l'opium illégal avec une culture du pavot et une production d'opium en augmentation ;

Dans ces conditions, l'Association Médicale Mondiale:

- Soutient la recherche de solutions permettant de contrôler la production d'opium à des fins médicales en Afghanistan à l'aide d'un projet scientifique pilote; et
- Demande aux gouvernements de soutenir un projet scientifique pilote visant à rechercher en Afghanistan certaines régions où il serait possible de mettre en place une production strictement contrôlée de la morphine et de la diamorphine à des fins médicales.